



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 5 novembre 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE

2024-11-305 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2024-11-306 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Modification de résolution - Calendrier des séances du conseil
- 2.2 Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal - Dépôt
- 2.3 Autorisation d'appel d'offres sur invitation TP-01-2025 - Scellement de fissures 2025
- 2.4 Autorisation d'appel d'offres sur invitation TP-02-2024 - Rapiéçage asphalte 2025
- 2.5 Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques - Projet d'extension des réseaux d'eau et d'égout sur le lot 6 640 368 - Projet 03753TTF - Compagnie 9152-9057 Québec inc.
- 2.6 Autorisation - Location gratuite du centre communautaire Chapdelaine par la Fabrique

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Autorisation de virements budgétaires
- 5.4 Autorisation de paiement - Décompte 1 Les pavages Olivier Masse
- 5.5 Adoption - Budget 2025 de l'AIBR
- 5.6 Octroi d'une subvention - Comité de parents de l'école St-Roch

5.7 Octroi d'une subvention - Carrefour communautaire St-Roch

6. BIENS ET SERVICES

6.1 Achat d'appareils respiratoires pour les pompiers - Octroi de contrat

6.2 Octroi de contrat - Rapiéçage supplémentaire pour l'année 2024

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Adoption - Règlement de concordance 461-2024 au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1

7.2 Avis de motion et dépôt - Projet de règlement n°444-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'affichage

7.3 Avis de motion et dépôt - Règlement 462-2024 modifiant le règlement de zonage 220 concernant les dispositions sur les enseignes

7.4 Adoption du premier règlement - Règlement 462-2024 modifiant le règlement de zonage 220 concernant les dispositions sur les enseignes

7.5 Dépôt d'une décision de la CPTAQ - 3 733 005

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

12.1 Période de questions du public

12.2 Période d'intervention des élus

12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 1er octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

2024-11-309 2.1 MODIFICATION DE RÉOLUTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU' une erreur typographique est survenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

De modifier la résolution # 2024-10-284 en remplaçant les dates des séances de juin, juillet et septembre , par le 3 juin, le 8 juillet et le 2 septembre 2025 à la même heure et au même endroit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-310 2.2 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants: Alain Chapdelaine, Steeve Coll, Martin Évangéliste, Martin Larivière, René Courtemanche, Denis Dugas, Guy Nadon.

2024-11-311 2.3 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP-01-2025 - SCHELLEMENT DE FISSURES 2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2024 pour le scellement de fissures est échu et qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le directeur général ou son adjoint à sélectionner les entreprises à inviter pour l'appel d'offres TP-01-2025 pour un montant maximum de 20 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-312 2.4 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP-02-2024 - RAPIÉÇAGE ASPHALTE 2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2024 pour le rapiéçage d'asphalte est échu et qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le directeur général ou son adjoint à sélectionner les entreprises à inviter pour l'appel d'offres TP-02-2025 pour un montant maximal de 35 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-313 2.5 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - PROJET D'EXTENSION DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ÉGOUT SUR LE LOT 6 640 368 - PROJET 03753TTF - COMPAGNIE 9152-9057 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel proposé sur le lot 6 640 368;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre le Promoteur « la compagnie 9152-9057 Québec inc. » et la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU' une telle entente nécessite la production de documents administratifs et techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De confirmer que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu ne s'oppose pas à la réalisation du projet;

D'autoriser la firme Tetra Tech QI inc. à présenter au MELCCFP, pour le compte du promoteur, les demandes d'autorisation ministérielles ou les déclarations de conformité pour les extensions des réseaux d'eau et d'égout;

De confirmer au MELCCFP que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu s'engage à prendre possession des nouveaux réseaux d'eau et d'égouts, et ce, après l'émission du certificat de réception définitive des ouvrages signé par un ingénieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-314 2.6 AUTORISATION - LOCATION GRATUITE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINES PAR LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour la location gratuite de la salle Chapdelaine pour divers événements durant l'année 2025 et le reste de 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser l'utilisation gratuite de la salle Chapdelaine pour les événements de la Fabrique durant l'année 2025 et le reste de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2024-11-315 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

2024-11-316 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois d'octobre totalisant la somme de 296 151.66 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre totalisant la somme de 128 710 \$.

D'autoriser le paiement de la facture d'Automation R.L. inc. au montant de 8 055.23 \$ par le surplus affecté à l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-317 5.3 AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle et de suivi budgétaire prévoit le transfert de fonds entre postes budgétaires afin d'équilibrer ceux-ci en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des transferts budgétaires proposée et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser les virements budgétaires conformément à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-318 5.4 AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTÉ 1 LES PAVAGES OLIVIER MASSE

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur-conseil de la Municipalité, Catherine Tétreault, recommande le paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser le paiement de la somme de 61 329.11 \$ à l'entreprise Les Pavages Olivier Masse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-319 5.5 ADOPTION - BUDGET 2025 DE L'AIBR

CONSIDÉRANT QUE la correspondance reçue de l'AIBR pour le budget 2025 de l'AIBR ainsi que les taux à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le Budget 2025 de l'AIBR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-320 5.6 OCTROI D'UNE SUBVENTION - COMITÉ DE PARENTS DE L'ÉCOLE ST-ROCH

CONSIDÉRANT QUE la demande du comité de parents de l'école de Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 1000 \$ a été provisionnée au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le paiement d'un montant de 1000 \$ au comité de parents de l'école de Saint-Roch.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-321 5.7 OCTROI D'UNE SUBVENTION - CARREFOUR COMMUNAUTAIRE ST-ROCH

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue du Carrefour communautaire;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 4500\$ a été provisionnée au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le paiement d'un montant de 4500 \$ au Carrefour communautaire Saint-Roch.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

2024-11-322 6.1 ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LES POMPIERS - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE il coûterait plus de 25 000\$ pour remplacer des cylindres pour les appareils respiratoires des pompiers, alors que les normes changeront sous peu et que les appareils actuels atteignent bientôt leur fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le projet est inscrit au PTI 2024-2026 et que devancer l'achat d'appareils respiratoires en 2024 pour fin de formation permettra une économie d'argent aux contribuables de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' après analyse de deux soumissions, l'entreprise Protection incendie CFS Ltée offre la meilleure option pour la municipalité et que le montant ne dépasse pas le maximum pour un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'octroyer le contrat pour l'achat des appareils respiratoires et les autres équipements afférents de la soumission # EL241024-01 à l'entreprise Protection CFS Ltée pour un montant de 118 630.77\$ incluant les taxes;

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement pour une période de 10 ans;

Que soit autorisée l'utilisation du surplus affecté aux pompiers pour le remboursement annuel du fonds de roulement associé à cette dépense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-323 6.2 OCTROI DE CONTRAT - RAPIÉÇAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE suite aux inondations de l'été 2024, il y a eu des travaux à effectuer sur la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2024 est échu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'octroyer le contrat pour de l'asphaltage supplémentaire à la firme Groupe 132 inc. pour un montant de 9710.60 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-11-324 7.1 ADOPTION - RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 461-2024 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 221, AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NA-1

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a été dument donné à la séance du 1er octobre 2024 par le conseiller municipal René Courtemanche et d'une assemblée de consultation a eu lieu le 5 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le règlement 461-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-325 7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N°444-2024 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'AFFICHAGE

Avis de motion est donné par Monsieur Steeve Coll que le projet de règlement n°444-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'affichage.

2024-11-326 7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 462-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUR LES ENSEIGNES

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dugas que le Règlement 462-2024 modifiant le règlement de zonage 220 concernant les dispositions sur les enseignes.

2024-11-327 7.4 ADOPTION DU PREMIER RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 462-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUR LES ENSEIGNES

par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le premier règlement 462-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-328 7.5 DÉPÔT D'UNE DÉCISION DE LA CPTAQ - 3 733 005

Il est procédé au dépôt d'une décision de la CPTAQ.

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2024-11-329 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.

Il est procédé au dépôt du rapport du mois d'octobre sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2024-11-330 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2024-11-331 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2024-11-332 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance 19 h 56

La prochaine séance sera le 3 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ